

## RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 FÉVRIER 2022

### COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 01 février 2022, à compter de 18 h 37, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 26 janvier 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume - Blois.

Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président, préside la séance.

#### **Présents :**

Stéphanie AMOUDRY, Michèle AUGÉ, Françoise BAILLY, Yves BARROIS, Stéphane BAUDU, Malik BENAKCHA, Christelle BERENGER, François BORDE, Jérôme BOUJOT, Jean-Albert BOULAY, Henry BOUSSIQUOT, Jean-Noël CHAPPUIS, Gérard CHARZAT, François CROISSANDEAU, Sébastien CROSNIER, Yves CROSNIER-COURTIN, Philippe DAMBRINE, Christophe DEGRUELLE, Mathilde DESJONQUÈRES, Kadiatou DIAKITÉ à partir de la délibération n° A-D2022-004, Axel DIEUZAIDE, Alain DUCHALAIS, Marie-Claude DUPOU, Ozgür ESKI, Marie-Agnès FÉRET, François FROMET, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Marc GRICOURT, Philippe GUETTARD, Yann LAFFONT, Valéry LANGE, Nicole LE BELLU, Christelle LECLERC, Stéphane LEDOUX, David LEGRAND, Catherine LHÉRITIER, Claire LOUIS, Baptiste MARSEAUT, Christian MARY, Philippe MASSON, Patrick MENON, Hélène MENOÛ à partir de la délibération n° A-D2022-004, Rachid MERESS, Didier MOËLO, Pierre MONTARU, Catherine MONTEIRO, Maryse MORESVE, Jean-Marc MORETTI, Pierre OLAYA, Nicolas ORGELET, Étienne PANCHOUT à partir de la délibération n° A-D2022-003, Bernard PANNEQUIN, Joël PASQUET, Alain PROT, Christophe REDOUIN, Ludivine REMAY, Audrey ROUSSELET, Joël RUTARD, Mourad SALAH-BRAHIM, Isabelle SOIRAT, Odile SOULÈS, Serge TOUZELET, Guy VASSEUR, Benjamin VÉTELÉ, Gildas VIEIRA, Pierre WARDEGA.

#### Suppléants :

Isabelle CREICHE (suppléante d'Éric PESCHARD), Philippe TESSIER (suppléant de Lionella GALLARD), Éric JANVIER (suppléant de Catherine LE TROQUIER),

#### **Pouvoirs :**

Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN donne pouvoir à Malik BENAKCHA, Françoise BEIGBEDER donne pouvoir à Hélène MENOÛ, Philippe BOURGUEIL donne pouvoir à François FROMET, Yann BOURSEGUIN donne pouvoir à Marc GRICOURT, Viviane DABIN donne pouvoir à Michèle AUGÉ, Philippe DUMAS donne pouvoir à Stéphane BAUDU, Michel FESNEAU donne pouvoir à Christophe DEGRUELLE, Joël PATIN donne pouvoir à Rachid MERESS, Fabienne QUINET donne pouvoir à Jérôme BOUJOT, Pauline SALCEDO donne pouvoir à Axel DIEUZAIDE, Alain VÉE donne pouvoir à Alain PROT,

#### **Excusés :**

Christèle DESSITE, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB, Kadiatou DIAKITÉ jusqu'à la délibération n° A-D2022-003, Hélène MENOÛ jusqu'à la délibération n° A-D2022-003, Étienne PANCHOUT jusqu'à la délibération n° A-D2022-002,

**Début de séance : 18 h 37**

**Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MONTARU**

**Approbation des procès verbaux du 25 novembre 2021 et du 9 décembre 2021**

---

<b>N° A-D2022-001</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la communication des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-002</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la communication des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Bureau communautaire.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-003</b>	<b>INSTANCES COMMUNAUTAIRES</b> – Élection d'un vice-président
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- procéder à la désignation de Françoise BAILLY et Claire LOUIS pour occuper les fonctions d'assesseurs,
- procéder à l'élection, au scrutin secret, du douzième vice-président.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Nombre de votants : 77

Nombre de nuls : 2

Nombre de suffrages blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

**Suffrages obtenus par François BORDE : 70**

---

<b>N° A-D2022-011</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Représentation d'Agglopolys - Modifications suite à la démission de Pierre OLAYA et Christèle DESSITE
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la démission de Pierre OLAYA en tant que représentant d'Agglopolys,
- prendre acte de la démission de Christèle DESSITE en tant que membre titulaire au SIAB,
- désigner les représentants d'Agglopolys suivants :
  - François BORDE pour :
    - \* le Fonds communautaire d'aide au commerce, à l'artisanat et aux services en milieu rural,
    - \* la Maison de l'emploi,
    - \* le Bureau d'Information Jeunesse « BIJ »,
    - \* la Mission locale du Blaisois,
    - \* le Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique » ;
  - Joël PASQUET au CIAS ;
  - Alain PROT au Comité d'engagement des aides à l'habitat ;
  - Yves LECUIR et Guy VASSEUR (titulaires) au Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise « SIAB » ;
  - Yves LECUIR au SMAEP du Val de Cisse.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-004</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte du présent rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-012</b>	<b>FINANCES</b> – Débat d'Orientations budgétaires - Exercice 2022
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 au vu du rapport ci-annexé ;
- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport d'orientations présenté ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-013</b>	<b>FINANCES</b> – Attribution de compensation provisoire - Exercice 2022.
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le montant provisoire de l'attribution de compensation et ses modalités de versement selon le tableau ci-avant,
- dire que cette attribution de compensation sera versée par douzième à compter du mois de janvier 2022 par Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay, sans mandatement préalable,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-014</b>	<b>FINANCES</b> – Dotation de Solidarité Communautaire - Exercice 2022
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2022 à 2 789 683,59 euros,
- approuver le tableau de répartition ci-annexé,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-015</b>	<b>FINANCES</b> – Taux d'imposition - Année 2022
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 sans changement par rapport à l'année 2021, à savoir :
  - . 2,33 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties,
  - . 25,46 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
  - . 10,67 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

- autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-016</b>	<b>FINANCES</b> – Opération communale d'aménagement et de commercialisation de la ZAC à vocation résidentielle multi-sites située à Vineuil - Garantie d'un emprunt souscrit par la S.E.M. Trois Vals Aménagement auprès de la Caisse d'Épargne
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les conditions suivantes :

- la Communauté d'Agglomération de Blois accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 700 000 € souscrit par la S.E.M. Trois Vals Aménagement auprès de la Caisse d'Épargne ;
  - la garantie de la Communauté d'Agglomération de Blois est accordée à hauteur de la somme en principal de 280 000 € (deux-cent-quatre-vingt mille euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;
  - la garantie de la communauté d'agglomération de Blois est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.E.M. Trois Vals Aménagement, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- En cas de non-paiement, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse d'Épargne, la Communauté d'Agglomération de Blois s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.E.M. Trois Vals Aménagement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- la Communauté d'Agglomération de Blois s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-017</b>	<b>FINANCES</b> – Opération communale d'aménagement et de commercialisation de la ZAC à vocation résidentielle multi-sites située à Vineuil - Garantie d'un emprunt souscrit par la S.E.M. Trois Vals Aménagement auprès du Crédit Agricole
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les conditions suivantes :

- la Communauté d'Agglomération de Blois accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 700 000 € souscrit par la S.E.M. Trois Vals Aménagement auprès du Crédit Agricole ;

• la garantie de la Communauté d'Agglomération de Blois est accordée à hauteur de la somme en principal de 280 000 € (deux-cent-quatre-vingt mille euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;

• la garantie de la communauté d'agglomération de Blois est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.E.M. Trois Vals Aménagement, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

En cas de non-paiement, sur notification de l'impayé par lettre recommandée du Crédit Agricole, la Communauté d'Agglomération de Blois s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.E.M. Trois Vals Aménagement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

• la Communauté d'Agglomération de Blois s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-005</b>	<b>ÉLUS COMMUNAUTAIRES</b> – Missions communautaires accomplies par les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Blois - Remboursements de frais
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le remboursement tel que présenté en séance,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-006</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Convention de groupement de commande inter-EPCI pour le recrutement d'une assistance juridique dans le cadre du transfert de gestion des digues domaniales de l'État vers les EPCI prévue au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet de convention de groupement de commande et ses annexes joints à la délibération ;

- autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-007</b>	<b>MOBILITÉS</b> – Convention multi partenariale relative à l'exploitation et au financement de la Centrale d'Information Multimodale en Région Centre
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le renouvellement du partenariat avec la région Centre-Val de Loire et les Autorité Organisatrices de la Mobilité locales (AOM) pour la Centrale d'Information Multimodale ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-008</b>	<b>INSERTION</b> – Subvention au GEIQ 41 à l'occasion de ses 10 ans
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au GEIQ 41,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-009</b>	<b>HABITAT</b> – Convention ANAH pour une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Avenant n°1 modifié
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 modifié à la convention ANAH pour la mise en œuvre de l'OPAH RU, ayant pour objet d'intégrer les nouveaux financements de l'Anah en accompagnement du dispositif Rénov'façades (2020-2025),
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-010</b>	<b>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b> – Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte du débat annuel de la politique locale d'urbanisme,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-018</b>	<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b> – Conservatoire national des arts et métiers Centre - Val de Loire - Désignation d'un représentant
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale du CNAM Centre – Val de Loire :
  - Yann LAFFONT.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

<b>N° A-D2022-019</b>	<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b> – Subvention à l'Université de Tours pour l'organisation d'un congrès scientifique national sur l'extraction et la gestion des connaissances à Blois
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Université de Tours pour l'organisation de la 22ème conférence « Extraction et Gestion des Connaissances »,

- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

**La séance est levée à 20 h 03**

***Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées - Hôtel de Ville - 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A , aux horaires d'ouverture au public.***